



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

taux

Question écrite n° 57193

Texte de la question

M. Jean Bardet attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur le poids d'une TVA à 19,6 % qui pèse lourdement sur certaines activités commerciales, en particulier les laveries automatiques. Installées soit en centre ville, soit dans des quartiers à forte densité de population, ces commerces, qui rendent un service réel et participent à la dynamisation de ces secteurs, ont des charges trop lourdes. Un allègement de la TVA leur permettrait de pratiquer des tarifs plus bas, intéressant une population au pouvoir d'achat restreint. Il lui demande donc si une telle possibilité ne pourrait pas être envisagée, sans mettre en péril, bien sûr, les recettes de l'Etat.

Texte de la réponse

Les prestations fournies par les laveries automatiques ne figurent pas sur la liste des biens et services auxquels les Etats membres sont autorisés à appliquer un taux réduit de taxe sur la valeur ajoutée. La mesure proposée serait contraire à nos engagements communautaires et n'est donc pas envisageable.

Données clés

Auteur : [M. Jean Bardet](#)

Circonscription : Val-d'Oise (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 57193

Rubrique : Tva

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 janvier 2001, page 518

Réponse publiée le : 28 mai 2001, page 3089